



Gymnase du Polygone - 17300 ROCHEFORT
6017012@ffhandball.net
www.rochefort-handball-club.com

Licence Handball

RENOUVELLEMENT

CREATION/PREMIERE LICENCE

PROCEDURE

Un lien **GESTHAND** vous a été envoyé par mail :

1/ Cliquez sur « **Compléter le formulaire** ».

2/ Vérifiez/complétez **vos informations personnelles**.

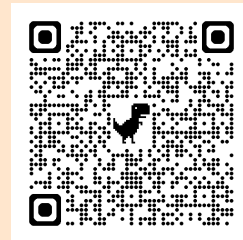
3/ Renseignez le **type de licence correspondant à votre catégorie**, votre **mode de paiement** et d'éventuelles **réductions** (chèque sports...).

4/ Complétez/déposez en ligne les documents **justificatifs**.

5/ Réalisez la **signature électronique** de votre demande de licence.

Cliquer sur l'URL ou le QR Code suivant :

<https://gesthand.net/ihand-central/public/individu/inscription/3449?crtl=6d3a749998f7ee984cbd8d471c1f5a7100b09b33>



Merci de vous assurer de la validité de votre adresse mail.

Vous recevrez sur celle-ci le formulaire en ligne pour votre inscription.

La procédure est ensuite la même que pour un renouvellement.

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

(à déposer en format numérique sur Gesthand ou transmettre en format papier au club)

LICENCIES MAJEURS	
<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements RHBC* (ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements RHBC* (ci-dessous)
<input type="checkbox"/> Photo d'identité récente	<input type="checkbox"/> Photo d'identité récente
	<input type="checkbox"/> Recto carte d'identité, passeport

<input type="checkbox"/> Attestation de santé majeur** OU <input type="checkbox"/> Certificat médical* récent si le certificat médical précédent a été délivré il y a plus de 3 ans ou en cas de réponse « OUI » au Questionnaire de Santé en ligne.	<input type="checkbox"/> Certificat médical** récent Modèle type FFHB à utiliser en priorité Mentions obligatoires : - <u>Nom, Prénom, date de naissance du licencié</u> - « <u>Handball en compétition ou en loisir</u> » - <u>Date de délivrance</u> - <u>Signature et tampon du médecin avec le numéro RPPS</u> (celui du médecin remplaçant si concerné)
---	--

<input type="checkbox"/> Attestation d'honorabilité* si fonction d'encadrant sportif pour mineurs, médical, arbitre, table de marque, accompagnateur de mineurs, dirigeant.	<input type="checkbox"/> Attestation d'honorabilité* si fonction d'encadrant sportif pour mineurs, médical, arbitre, table de marque, accompagnateur de mineurs, dirigeant.
---	---

LICENCIES MINEURS	
<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements RHBC* (ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements RHBC* (ci-dessous)
<input type="checkbox"/> Photo d'identité récente	<input type="checkbox"/> Photo d'identité récente
	<input type="checkbox"/> Recto carte d'identité, passeport, copie du livret de famille ou acte de naissance
<input type="checkbox"/> Autorisation parentale**	<input type="checkbox"/> Autorisation parentale**
<input type="checkbox"/> Attestation de santé mineur** ET <input type="checkbox"/> Certificat médical** récent <u>seulement si réponse « OUI » au Questionnaire de Santé en ligne</u>	<input type="checkbox"/> Attestation de santé mineur** ET <input type="checkbox"/> Certificat médical** récent <u>seulement si réponse « OUI » au Questionnaire de Santé en ligne</u>
<input type="checkbox"/> Coupon de réduction/allocation* (mairie, Pass'Sport, département, région, chèques Sport...)	<input type="checkbox"/> Coupon de réduction/allocation* (mairie, Pass'Sport, département, région, chèques Sport...)

* document à compléter, signer et transmettre au club en début de saison (lors du premier entraînement, dans notre boîte aux lettres au Polygone ou par mail à l'adresse 6017012@ffhandball.net).

** documents types dématérialisés à compléter en ligne ou à télécharger sur l'application Gesthand.

TARIFS

CATEGORIES (par année de naissance)	COÛT LICENCE	EQUIPEMENT
De 2008 à avant	175 €	Plusieurs articles à prix coûtant sur la boutique du club + Personnalisation Prénom à 5€
De 2009 à 2012	155 €	
De 2013 à 2016	130 €	
De 2007 à 2022	115 €	
Hand loisir	155 €	
Accompagnant (non joueur ou arbitre)	45 € <u>pris en charge par le club</u>	

Réduction de 10 % sur le total à partir du 2^{ème} membre de la même famille

MUTATION : Aucun justificatif ne sera demandé si validation par la FFHB avant le 31 juillet de l'année. Au-delà, certains justificatifs seront exigés selon la situation du licencié. Ils vous seront précisés au moment de l'adhésion.

Sauf pour les cas particuliers bénéficiant de la gratuité (retour au club, déménagement, absence d'équipe engagée dans le club quitté...), les mutations sont payantes. **Un chèque de caution du montant de la mutation sera demandé au licencié** au moment de la validation du dossier. Ce dernier ne sera pas encaissé cette année et sera rendu en cas de renouvellement de la licence dans notre club lors de la saison suivante. Dans le cas contraire, il sera encaissé.

Moyen de paiement à privilégier : **HELLOASSO** (lien sur le site du club <https://www.rochefort-handball-club.com/>).

Autres moyens acceptés : chèque (à l'ordre du Rochefort Handball Club), espèces.

**EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET OU D'ABSENCE DE PAIEMENT,
VOTRE LICENCE NE SERA PAS VALIDEE !**



Le club renouvelle l'utilisation du site helloasso pour centraliser le paiement des adhésions, la boutique textile, gérer les relations avec ses licenciés et de nombreux autres services. Ce site est ultra sécurisé pour les paiements en ligne, étant lui-même parrainé par le Crédit Mutuel, banque partenaire du club.

Il n'est proposé qu'un seul type de règlement (par carte bancaire) mais avec la possibilité de payer en plusieurs fois si besoin, quel que soit le nombre de licences dans le cas d'une famille.

Points à savoir :

- Paiement en plusieurs fois : Pour des questions d'arrondis, le coût de la licence peut augmenter très légèrement en cumulé (environ 1€). Les montants cumulés sont indiqués en toute transparence. - La remise de 10 % pour une famille est aussi accessible en tapant **FAMILLE** dans la zone COUPON.
- Les modalités de paiement sont liées à une seule licence. Ainsi, dans le cas d'une famille de trois personnes souhaitant une licence, vous pourriez tout à fait les régler de trois manières différentes.

Particularité du site helloasso :

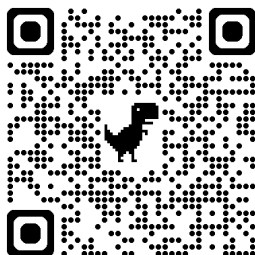
Lors de chaque paiement, une contribution pour le fonctionnement du site au moment de leur paiement est proposée (pourcentage vis-à-vis de l'adhésion).

Cette contribution **n'est pas obligatoire**, le site laissant clairement la possibilité de les soutenir financièrement de manière complètement volontaire en acceptant cette suggestion, en la modifiant à leur convenance (augmentation ou réduction) ou en l'annulant complètement.

Nous garantissons, par ailleurs, une utilisation totalement gratuite du site pour le club. Le choix d'utiliser ce service a été notamment conditionné pour permettre un étalement du paiement des licences de façon sécurisée et claire.

Merci à helloasso de permettre à des associations d'utiliser gratuitement des outils de dernière génération sans contrepartie financière et merci à nos licenciés de privilégier ce canal.

<https://www.helloasso.com/associations/rochefort-handball-club>





Gymnase du polygone
17 300 ROCHEFORT
H A N D B A L L
COMPETITION ET LOISIRS
www.rochefort-handball-club.com

REGLEMENT INTERIEUR DU ROCHEFORT HANDBALL CLUB

- 1 - L'admission des joueurs et dirigeants est prononcée par le conseil d'administration, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser une adhésion.
- 2 - La nomination des entraîneurs est effectuée par le bureau directeur du club, après consultation du conseil d'administration.
- 3 - Les joueurs(ses) s'engagent à être présents(tes) aux entraînements, rencontres (sauf en cas de raisons majeures). La composition des équipes se fera à l'issue de l'entraînement par l'entraîneur concerné. Il est donc indispensable d'avertir ce dernier en cas d'absence.
- 4 - Tout licencié perturbant la sérénité de l'équipe, voire du club, par des remarques, des critiques non constructives, ou par son comportement, pourra se voir exclu temporairement par l'entraîneur, voire par la commission de discipline interne du club, ou définitivement après réunion du conseil d'administration.
- 5 - A titre exceptionnel, tout licencié sanctionné par un arbitre pour des motifs très graves, faisant l'objet de sanctions disciplinaires et pécuniaires, pourra se voir contraint, après décision de la commission de discipline interne club, soit au remboursement des amendes attribuées par les instances fédérales, soit d'effectuer une mission ponctuelle au sein du club.
- 6 - Une équipe déclarant forfait pourra se voir demander le règlement de l'amende, après décision du conseil d'administration.
- 7 - Les règles de conduite vis-à-vis du club, comme des équipes, sont à respecter notamment :
 - respect des horaires (entraînements, rassemblements, réunions),
 - respect des installations mises à notre disposition et du matériel du club,
 - respect du travail des équipes d'encadrement,
 - respect des décisions prises par les divers responsables.
- 8 - Lors des manifestations sportives organisées par le club, toute personne (joueur, entraîneur, dirigeant, spectateur) doit avoir un comportement sportif vis-à-vis de l'équipe adverse et des arbitres.
- 9 - Toutes les demandes de licences devront parvenir dûment complétées avec le règlement de la cotisation au secrétariat du club, faute de quoi la licence ne sera pas établie.
- 10 - L'accès aux séances d'entraînement peut se faire gratuitement, dans la limite de trois fois, et ce sous la responsabilité de l'intéressé(e) ou des parents si mineurs.
- 11 - Le financement des diverses formations (notamment arbitrage, brevets fédéraux, brevets d'Etat) et la participation des jeunes à des sélections et compétitions départementales ou régionales sera pris en charge par le club, après décision du conseil d'administration.
- 12 - Tout licencié a des droits mais également des devoirs envers l'association, en participant activement à la vie du club : encadrement, arbitrage, accompagnement, organisation et préparation des manifestations...
- 13 - Mutations :
 - à la charge du club pour les jeunes et pour les personnes qui ont été sollicitées pour venir jouer ;
 - dans les autres cas, un chèque de caution du montant demandé par la ligue, variable selon la période, sera demandé au joueur pour la première année et restitué si celui-ci décide de rester au club la 2^{ème} saison.